

AVIS DES SOCIETES

FINANCIERS CONSOLIDES

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux Comptes M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et M. Said MALLEK.

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2019 (exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
ACTIFS			
	<u>Notes</u>		
Liquidités et équivalents de liquidités	5	23 003 921	6 624 115
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	656 018 662	792 969 017
Portefeuille-titres de placement	7	839 379	1 170 723
Portefeuille d'investissement	8	11 006 965	9 400 892
Valeurs Immobilisées	9	38 621 536	29 577 588
Autres actifs	10	6 785 361	6 069 301
TOTAL DES ACTIFS		<u>736 275 823</u>	<u>845 811 637</u>
PASSIFS			
	<u>Notes</u>		
Concours bancaires	11	23 211 765	24 234 369
Dettes envers la clientèle	12	7 375 719	5 429 583
Emprunts et dettes rattachées	13	544 101 084	672 854 774
Fournisseurs et comptes rattachés	14	74 806 943	52 866 141
Autres passifs	15	12 946 563	14 616 186
TOTAL DES PASSIFS		<u>662 442 074</u>	<u>770 001 054</u>
INTERETS MINORITAIRES	16	<u>18 300</u>	<u>15 381</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		40 180 000	40 180 000
Réserves		8 575 590	6 594 530
Prime d'émission		13 996 000	13 996 000
Actions propres		(389 349)	(316 197)
Résultats reportés consolidés		10 796 338	10 299 190
Résultat consolidé		656 870	5 041 679
Total des capitaux propres	17	<u>73 815 449</u>	<u>75 795 202</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>736 275 823</u>	<u>845 811 637</u>

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2019
(Exprimé en dinars)

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
ENGAGEMENTS DONNES	80 598 093	100 213 571
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	25 606 815	15 126 624
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	54 991 278	85 086 947
ENGAGEMENTS RECUS	1 334 858 587	1 628 746 312
Cautions Reçues	479 112 389	588 786 252
Garanties Reçues	336 570	336 570
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	97 379 782	121 372 616
Valeurs des biens, objet de leasing	758 029 846	918 250 873
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	38 919 042	15 272 384
Emprunts obtenus non encore encaissés	38 400 000 (*)	15 000 000
Effets escomptés sur la clientèle	519 042	272 384

(*) Soit l'équivalent de 12.000.000 €.

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	18	73 753 425	83 242 801
Revenus des opérations de location longue durée	19	6 744 564	4 866 552
Intérêts et charges assimilées	20	(57 964 412)	(62 971 538)
Coût des opérations de location longue durée	21	(4 684 397)	(3 396 575)
Produits des placements	22	255 661	127 607
Autres produits d'exploitation	23	75 330	105 090
Produits nets		<u>18 180 171</u>	<u>21 973 937</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	24	8 162 199	8 003 426
Dotations aux amortissements	25	632 551	644 653
Autres charges d'exploitation	26	3 581 005	3 827 432
Total des charges d'exploitation		<u>12 375 755</u>	<u>12 475 512</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>5 804 416</u>	<u>9 498 425</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	27	4 457 633	2 398 290
Dotations nettes aux autres provisions	28	525 181	696 404
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>821 602</u>	<u>6 403 731</u>
Autres pertes ordinaires	29	(410 228)	(8 142)
Autres gains ordinaires	30	172 643	31 152
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES AVANT IMPOT		<u>584 017</u>	<u>6 426 740</u>
Impôts sur les bénéfices		(445 919)	(1 730 725)
Contribution sociale de solidarité		(32 299)	(51 047)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES APRES IMPOT		<u>105 800</u>	<u>4 644 969</u>
Contribution conjoncturelle		-	(181 817)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		<u>105 800</u>	<u>4 463 152</u>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	8	554 069	581 996
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		<u>659 869</u>	<u>5 045 148</u>
Part revenant aux intérêts minoritaires	16	(2 999)	(3 469)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		<u>656 870</u>	<u>5 041 679</u>
Résultat par action		0,082	0,634

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	31	491 118 757	516 761 702
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(221 442 226)	(493 080 875)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	33	(14 716 515)	(14 596 999)
Intérêts payés	34	(58 952 985)	(59 556 146)
Impôts et taxes payés	35	(36 029 872)	(3 401 493)
Autres flux liés à l'exploitation		(569 782)	1 462 606
		<u>159 407 376</u>	<u>(52 411 205)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	36	(14 144 841)	(10 692 447)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	2 243 352	1 318 028
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	38	(2 000 000)	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	39	780 000	-
		<u>(13 121 489)</u>	<u>(9 374 419)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à la cession d'actions propres		-	704 375
Décaissements suite au rachat d'actions propres	17	(73 151)	(202 444)
Dividendes et autres distributions	40	(2 501 760)	(3 955 601)
Encaissements provenant des emprunts	13	1 376 532 000	1 502 972 000
Remboursements d'emprunts	13	(1 502 840 567)	(1 444 387 868)
		<u>(128 883 478)</u>	<u>55 130 462</u>
Variation de trésorerie			
		<u>17 402 410</u>	<u>(6 655 162)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	5 et 11	(17 610 255)	(10 955 093)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5 et 11	(207 845)	(17 610 255)

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION CONSOLIDE

(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	Décembre	Décembre		Décembre	Décembre		Décembre	Décembre
	2019	2018		2019	2018		2019	2018
Intérêts de leasing	70 514 654	79 641 774	Intérêts et charges assimilés	57 964 412	62 971 538			
Revenu des opérations de location longue durée	6 744 564	4 866 552						
Intérêts de retard	1 840 348	1 628 918	Coût des opérations de location longue durée	4 684 397	3 396 575			
Variation des produits réservés	(992 757)	(494 132)						
Produits accessoires	2 391 179	2 466 240						
Autres produits d'exploitation	75 330	105 090						
<u>Intérêts et produits assimilés de leasing</u>	<u>80 573 319</u>	<u>88 214 443</u>	<u>Total des intérêts et charges assimilés</u>	<u>62 648 809</u>	<u>66 368 113</u>	<u>Marge commerciale (PNB)</u>	<u>17 924 510</u>	<u>21 846 330</u>
Marge commerciale (PNB)	17 924 510	21 846 330	Autres charges d'exploitation	3 581 005	3 827 432			
Produits des placements	255 661	127 607	Charges de personnel	8 162 199	8 003 426			
<u>Sous total</u>	<u>18 180 171</u>	<u>21 973 937</u>	<u>Sous total</u>	<u>11 743 204</u>	<u>11 830 858</u>	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	<u>6 436 967</u>	<u>10 143 078</u>
Excédent brut d'exploitation	6 436 967	10 143 078	Dotations aux amortissements et aux résorptions	632 551	644 653			
Reprises sur provisions :			Dotations aux provisions :					
- Suite au recouvrement des créances	1 912 776	1 915 959	- Pour dépréciation des créances	7 214 409	3 549 249			
- Collectives	844 000	-	- Collectives	-	765 000			
- pour titres de participation	333 697	552	- Pour dépréciation des titres	239 904	394 739			
- pour autres actifs	-	30 010	- Pour risques et charges	256 392	331 362			
Autres produits ordinaires	172 643	31 152	- Pour dépréciation des autres actifs	28 884	864			
			Autres pertes ordinaires	410 228	8 142			
			Pertes sur cessions de titres de participation	333 697	-			
			Impôts sur les bénéfices	445 919	1 730 725			
			Contribution sociale de solidarité	32 299	51 047			
<u>Sous total</u>	<u>9 700 083</u>	<u>12 120 751</u>	<u>Sous total</u>	<u>9 594 283</u>	<u>7 475 782</u>	<u>Résultat courant des sociétés</u>		
						<u>intégrées après impôt</u>	<u>105 800</u>	<u>4 644 969</u>
Résultat courant des sociétés intégrées après impôt	105 800	4 644 969	Contribution conjoncturelle	-	181 817	<u>Résultat net des sociétés intégrées</u>	<u>105 800</u>	<u>4 463 152</u>
						Quote part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	554 069	581 996
						Part revenant aux intérêts minoritaires	(2 999)	(3 469)
						<u>Résultat net revenant à la société</u>		
						<u>consolidante</u>	<u>656 870</u>	<u>5 041 679</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation du groupe

1.1. Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « HL » est composé des quatre sociétés suivantes :

- ◆ La société Hannibal Lease « **HL** » a été créée en juillet 2001 et ayant comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la société Hannibal Lease s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 40.180.000 divisé en 8.036.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis juillet 2013.

- ◆ La société « **AMILCAR LLD** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet principal la location de voitures.

Le capital social de la société « **AMILCAR LLD** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.250.000, divisé en 12.500 actions de D : 100 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 1994. Elle a pour objet principal la promotion immobilière.

Le capital social de la société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 8.700.000, divisé en 87.000 actions de D : 100 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société « **NIDA** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en mai 2007. Elle a pour objet la promotion, le développement et l'hébergement des centres d'appels.

Le capital social de la société « **NIDA** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 13.200.000, divisé en 13.200.000 actions de D : 1 chacune, totalement libérées.

1.2. Participations et organigramme du groupe

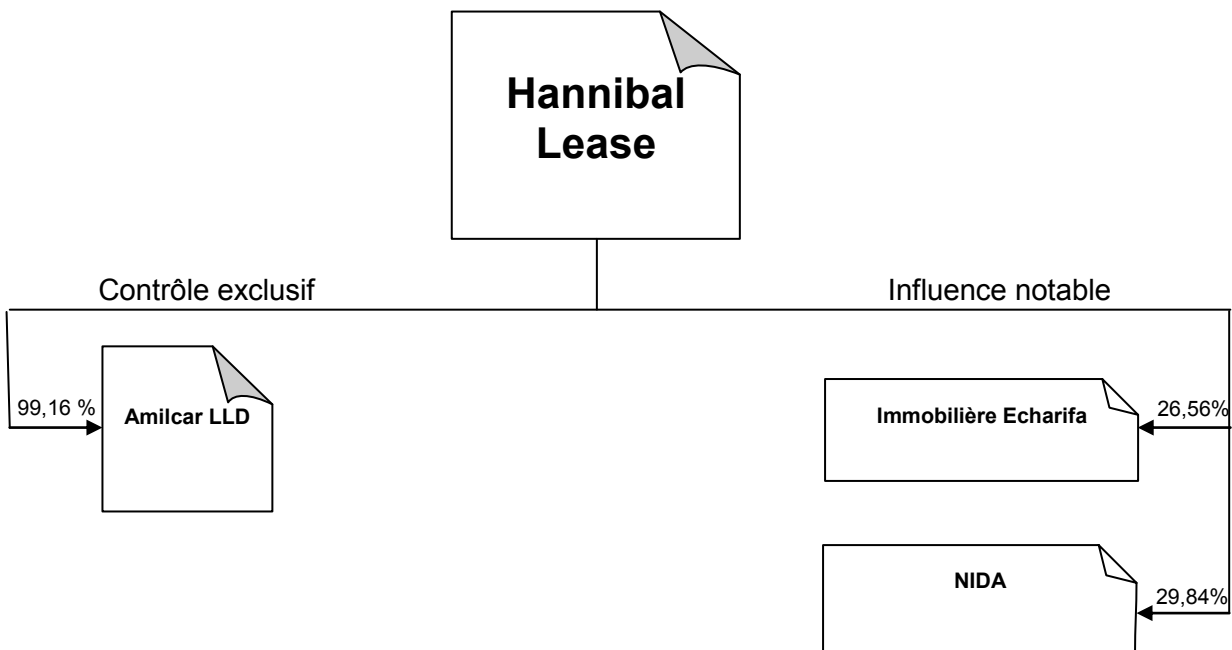
Les participations de la société Hannibal Lease dans les entreprises associées et filiales, se détaillent comme suit :

- ✓ Hannibal Lease détient 12.395 titres sur les 12.500 actions formant le capital de la société « **AMILCAR LLD** », soit un pourcentage de participation de 99,16%.
- ✓ Hannibal Lease détient 23.104 titres sur les 87.000 actions formant le capital de la société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** », soit un pourcentage de participation de 26,56%.
- ✓ Hannibal Lease détient 3.939.342 titres sur les 13.200.000 actions formant le capital de la société « **NIDA** », soit un pourcentage de participation de 29,84%

Périmètre de consolidation

	2019		2018	
	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
Amilcar LLD	99,16%	99,16%	99,16%	99,16%
Société Immobilière ECHARIFA	26,56%	26,56%	26,56%	26,56%
Société NIDA	29,84%	29,84%	29,84%	29,84%

Organigramme du groupe



Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la société Hannibal Lease, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	Degré de contrôle	Méthode retenue
AMILCAR LLD	Contrôle exclusif	Intégration globale
IMMOBILIÈRE ECHARIFA	Influence notable	Mise en équivalence
NIDA	Influence notable	Mise en équivalence

- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

▪ Traitement des participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

Toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

▪ Intégration des sociétés sous contrôle exclusif

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de sa filiale, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans la filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de la filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net de la filiale consolidée, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net de la filiale consolidée sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition: l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.

- Ecart d'évaluation : l'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés: les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Note 3 : Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018.

Note 4 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

4-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

4-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

4-3 Sommaire des principales méthodes comptables

4-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Hannibal Lease :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

4-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n°

91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge

- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Pour certains contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement ou de récupération.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêté des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

4-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée.

Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

4-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

- Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

- Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage.

Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par Hannibal Lease d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, et à l'exception de la dernière ligne de crédit obtenue auprès de la BAD, la société n'est pas exposée au risque de change.

Ledit crédit est actualisé au cours de clôture de l'exercice pour la partie restant due à cette même date. Les différences de change en résultant sont constatées dans les comptes de résultat de l'exercice, pour la partie réalisée, et dans le compte « Ecart de conversion » pour la partie latente.

Le compte « Ecart de conversion » est actualisé à la date de chaque arrêté tout en tenant compte des variations des cours de change entre les différents exercices et des soldes d'échéances restant dues à la fin de chaque période.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%

- Autres matériels 10,0%

4-3-7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

4-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée aux sociétés du groupe est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

4-3-9 Impôt différé

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

NOTE 5 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Banques	23 002 220	6 621 527
- Caisses	1 701	2 588
<u>Total</u>	<u>23 003 921</u>	<u>6 624 115</u>

NOTE 6 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
Créances sur contrats mis en force	686 389 610	813 760 226
Encours financiers	626 205 233	773 610 975
Impayés	62 256 763	43 340 692
Intérêts échus différés	(2 779 993)	(3 222 106)
Valeurs à l'encaissement	707 608	30 665
Créances sur contrats en instance de mise en force	5 465 458	9 594 807
Total brut des créances leasing	691 855 068	823 355 033
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(8 536 105)	(8 306 684)
Provisions pour dépréciation des impayés	(21 078 606)	(16 006 393)
Provisions collectives	(2 951 000)	(3 795 000)
Provisions additionnelles	(88 280)	(88 280)
Produits réservés	(3 182 415)	(2 189 658)
Total net des créances leasing	656 018 662	792 969 017

6.1 Encours financiers

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2018	783 205 782
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	205 614 679
- Relocations	17 181 717
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(342 316 182)
- Relocations	(14 264 131)
- Cessions à la valeur résiduelle	(383 144)
- Cessions anticipées	(17 368 030)
Solde au 31 décembre 2019	631 670 690

6.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
Clients ordinaires (1)	41 565 740	27 486 462
Inférieur à 1 mois	12 258 141	12 120 741
Entre 1 à 3 mois	13 814 405	11 262 688
Entre 3 et 6 mois	6 146 042	1 173 063
Entre 6 mois et 1 année	7 174 503	906 641
Supérieur à 1 année	2 172 649	2 023 329
Clients litigieux (2)	20 691 023	15 854 230
<u>Total (1)+(2)</u>	<u>62 256 763</u>	<u>43 340 692</u>

6.3 : Analyse et classification des créances sur la clientèle

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	465 052 852	133 056 097	4 545 666	6 204 656	17 345 962	626 205 233
Impayés	3 029 675	28 117 587	1 705 018	6 084 814	23 319 667	62 256 763
Contrats en instance de mise en force	5 465 458	-	-	-	-	5 465 458
CREANCES LEASING	473 547 985	161 173 684	6 250 684	12 289 470	40 665 630	693 927 453
Avances reçues (*)	(6 819 326)	(17 021)	(78)	-	(533 294)	(7 369 719)
ENCOURS GLOBAL	466 728 659	161 156 663	6 250 606	12 289 470	40 132 336	686 557 734
ENGAGEMENTS HORS BILAN	24 449 777	1 157 038	-	-	-	25 606 815
TOTAL ENGAGEMENTS	491 178 436	162 313 702	6 250 606	12 289 470	40 132 336	712 164 550
Produits réservés	-	-	(222 585)	(543 194)	(2 416 636)	(3 182 415)
Provisions sur encours financiers	-	-	(7 583)	(47 005)	(8 481 517)	(8 536 105)
Provisions sur impayés	-	-	(262 543)	(1 505 466)	(19 310 597)	(21 078 606)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(88 280)	(88 280)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(492 711)	(2 095 665)	(30 297 030)	(32 885 406)
ENGAGEMENTS NETS	491 178 436	162 313 702	5 757 895	10 193 805	9 835 306	679 279 144
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,88%	1,73%	5,64%	
			8,24%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2018	5,28%					
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			7,88%	17,05%	75,49%	
			56,05%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2018	60,21%					

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 7 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Actions cotées	1 449 323	1 422 343
- Titres SICAV	-	118 420
Total brut	<u>1 449 323</u>	<u>1 540 762</u>
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	(609 944)	(370 040)
Total net	<u>839 379</u>	<u>1 170 723</u>

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'action Participation HL	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Coût moyen de décembre	Provision	pourcentage de détention
CARTHAGE CEMENT	79 312	1,000	2,893	229 414	1,201	(134 160)	0,046%
SAH	35 069	1,000	5,130	179 902	11,613		0,054%
TUNIS RE	13 050	5,000	9,518	124 204	7,756	(22 988)	0,087%
Tawasool	120 000	1,000	1,100	132 000	0,253	(101 640)	0,111%
Délice Holding	35 276	10,000	13,723	484 095	10,311	(120 364)	0,064%
UADH	38 462	6,500	6,500	250 003	0,973	(212 579)	0,104%
ARTES	6 500	5,000	7,647	49 706	4,845	(18 213)	0,033%
Total				1 449 323		(609 944)	

NOTE 8 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Titres mis en équivalence	8 425 853	8 039 780
- Titres immobilisés	2 581 112	1 694 809
Montant brut	<u>11 006 965</u>	<u>9 734 589</u>
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	-	(333 697)
Total	<u>11 006 965</u>	<u>9 400 892</u>

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 Décembre 2019 comme suit :

Emetteur	Coût d'acquisition	Quote-part dans les réserves	Ecart d'acquisition	Quote-part dans les résultats	Valeur des titres mis en équivalence
- Société immobilière ECHARIFA	2 200 000	489 166	-	149 539	2 838 705
- Société NIDA	4 739 341	1 133 181	(689 904)	404 530	5 587 148
	<u>6 939 341</u>	<u>1 622 347</u>	<u>(689 904)</u>	<u>554 069</u>	<u>8 425 853</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Solde au 31 Décembre 2019	1 694 809	1 694 809	-
Addition de la période			
- Fonds d'amorçage "CAPITAL'ACT SEED FUND"	2 000 000	2 000 000	-
Cession de la période			
- Société Eclair Prym	1 113 697	1 113 697	-
Solde au 31 Décembre 2019	<u>2 581 112</u>	<u>2 581 112</u>	<u>-</u>

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2019 comme suit :

Emetteur	<u>% détention</u>	<u>Nombre d'actions ou parts sociales</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant Total</u>	<u>Date de souscription</u>
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100,000	102,889	11 112	2005-2008
- Fonds commun de placement MAC Horizon	4,23%	5 000	100,000	100,000	500 000	2016
- Les sables du centre	16,67%	500	100,000	100,000	50 000	2005
- Fonds d'amorçage "CAPITAL'ACT SEED FUND"	4,00%	20 000	100,000	100,000	2 000 000	2019
<u>Total</u>					<u>2 581 112</u>	

Note 9 : Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période		
Ecart d'acquisition	5,0%	689 904	-	-	-	689 904	103 486	34 495	-	137 981	-	551 923
Total écart d'acquisition		689 904	-	-	-	689 904	103 486	34 495	-	137 981	-	551 923
Logiciels	33,3%	635 406	68 876	-	-	704 282	535 910	80 844	-	616 754	-	87 528
Logiciels en cours		-	25 742	-	-	25 742	-	-	-	-	-	25 742
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		-	686 542	-	-	686 542	-	-	-	-	-	686 542
Total des immobilisations incorporelles		635 406	781 159	-	-	1 416 566	535 910	80 844	-	616 754	-	799 812
Terrain	-	5 430 290	-	-	-	5 430 290	-	-	-	-	-	5 430 290
Terrain hors exploitation	-	250 000	-	-	-	250 000	-	-	-	-	250 000	-
Immeubles	5,0%	2 630 526	-	-	-	2 630 526	1 055 834	131 526	-	1 187 360	-	1 443 166
Matériel de transport	20,0%	16 941 650	11 573 456	-	3 303 411	25 211 695	5 235 355	3 511 036	2 129 407	6 616 984	-	18 594 711
Equipements de bureau	10,0%	733 267	9 735	-	-	743 002	563 989	40 123	-	604 112	-	138 890
Matériel informatique	33,3%	801 751	17 282	-	-	819 033	541 232	112 265	-	653 497	-	165 536
Installations générales	10,0%	705 591	109 259	-	-	814 851	513 494	57 620	-	571 115	-	243 736
Autres matériels	10,0%	45 887	-	-	-	45 887	41 153	2 038	-	43 191	-	2 696
Immobilisations en cours		9 046 184	1 587 414	291 008	-	10 924 606	-	-	-	-	-	10 924 606
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		507 584	109 594	(291 008)	-	326 171	-	-	-	-	-	326 171
Total des immobilisations corporelles		37 092 731	13 406 740	-	3 303 411	47 196 061	7 951 057	3 854 610	2 129 407	9 676 260	250 000	37 269 801
TOTAUX		38 418 042	14 187 900	-	3 303 411	49 302 531	8 590 453	3 969 949	2 129 407	10 430 995	250 000	38 621 536

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 10 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Clients Amilcar LLD	753 516	595 872
- Charges reportées	1 454 818	2 040 514
- Dépôts et cautionnements versés	54 800	40 100
- Fournisseurs, avances et acomptes	100 152	100 152
- Prêts au personnel	1 351 142	1 296 683
- Personnel, avances et acomptes	41 640	36 171
- Etat, excédent d'impôt sur les sociétés	1 121 053	488 692
- Etat, crédit de TVA	327 274	139 306
- Etat, compte d'attente TVA	1 174 509	866 092
- Etat, TCL en cours de restitution	-	118 054
- Produits à recevoir des tiers	330 415	414 009
- Débiteurs divers	88 045	64 599
- Compte d'attente	5 931	5 931
- Charges constatées d'avances	279 858	130 815
- Stocks de pièces de rechanges	19 326	20 545
<u>Total brut</u>	<u>7 102 478</u>	<u>6 357 534</u>
A déduire :		
- Provisions	(317 117)	(288 233)
<u>Montant net</u>	<u>6 785 361</u>	<u>6 069 301</u>

NOTE 11 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Banques, découverts	23 211 765	24 234 369
<u>Total</u>	<u>23 211 765</u>	<u>24 234 369</u>

NOTE 12 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	7 369 719	5 423 583
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000
<u>Total</u>	<u>7 375 719</u>	<u>5 429 583</u>

NOTE 13 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Banques locales	176 070 125	222 896 799
- Banques étrangères	45 916 125	40 289 708
- Emprunts obligataires	207 425 680	247 694 840
- Certificats de dépôts	29 000 000	61 000 000
- Certificats de leasing	71 250 000	85 500 000
<u>Total emprunts</u>	<u>529 661 930</u>	<u>657 381 347</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	2 452 706	3 251 215
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	1 272 518	1 131 286
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	10 661 840	11 049 454
- Intérêts courus sur certificats de leasing	432 459	887 721
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(380 369)	(846 249)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>14 439 154</u>	<u>15 473 427</u>
<u>Total</u>	<u>544 101 084</u>	<u>672 854 774</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 13 : Emprunts et dettes rattachées (suite)

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Ecart de conversion	Différence de change	Fin de période		
								Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>CERTIFICAT DE DEPOT ET CERTIFICATS DE LEASING</u>										
Certificats de Leasing ELBARAKA BANK	46 250 000	Remboursement après une période de 30 à 360 jours de la date de souscription de chaque certificat	55 000 000	579 750 000	(588 500 000)	-	-	46 250 000	-	46 250 000
Certificats de Leasing ZITOUNA BANK	25 000 000	Remboursement après une période de 30 jours de la date de souscription de	30 000 000	355 000 000	(360 000 000)	-	-	25 000 000	-	25 000 000
Certificats de Leasing ATAKAFULIA	-	Remboursement après 180 jours de la date de souscription de chaque certificat	500 000	-	(500 000)	-	-	-	-	-
<u>Sous-total</u>			85 500 000	934 750 000	(949 000 000)	-	-	71 250 000	-	71 250 000
Certificats de dépôt	29 000 000	Remboursement après 90 jours, 180 ou 360 jours de la date de souscription de chaque certificat	61 000 000	287 500 000	(319 500 000)	-	-	29 000 000	-	29 000 000
<u>Sous-total</u>			61 000 000	287 500 000	(319 500 000)	-	-	29 000 000	-	29 000 000
<u>Total des certificats de leasing et certificats de dépôts</u>			146 500 000	1 222 250 000	(1 268 500 000)	-	-	100 250 000	-	100 250 000
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>										
HL 2013/2	30 000 000	Annuellement (2015-2019)	11 288 000	-	(6 000 000)	-	-	5 288 000	2 644 000	2 644 000
HL 2014/1	30 080 000	Annuellement (2015-2019)	11 168 000	-	(6 016 000)	-	-	5 152 000	2 576 000	2 576 000
HL 2015/1	30 000 000	Annuellement (2016-2020)	19 520 000	-	(6 000 000)	-	-	13 520 000	7 520 000	6 000 000
HL 2015/2 SUB	25 000 000	Annuellement (2016-2020)	17 794 000	-	(5 000 000)	-	-	12 794 000	7 794 000	5 000 000
HL 2015/2	40 000 000	Annuellement (2017-2023)	33 332 000	-	(8 000 000)	-	-	25 332 000	17 332 000	8 000 000
HL 2016/1	20 000 000	Annuellement (2017-2021)	12 000 000	-	(4 000 000)	-	-	8 000 000	4 000 000	4 000 000
HL 2016/2	40 000 000	Annuellement (2017-2023)	35 122 000	-	(8 000 000)	-	-	27 122 000	19 122 000	8 000 000
HL 2017/1	20 000 000	Annuellement (2018-2024)	19 000 000	-	(1 000 000)	-	-	18 000 000	14 000 000	4 000 000
HL 2017/2	25 000 000	Annuellement (2018-2024)	23 310 840	-	(1 689 160)	-	-	21 621 680	16 621 680	5 000 000
HL 2017/3	40 000 000	Annuellement (2019-2025)	40 000 000	-	(2 294 000)	-	-	37 706 000	35 412 000	2 294 000
HL 2018 SUB	20 000 000	Annuellement (2019-2025)	20 000 000	-	(2 610 000)	-	-	17 390 000	14 780 000	2 610 000
HL 2018/2	30 000 000	Annuellement (2020-2026)	5 160 000	10 340 000	-	-	-	15 500 000	14 362 000	1 138 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			247 694 840	10 340 000	(50 609 160)	-	-	207 425 680	156 163 680	51 262 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Ecart de conversion	Différence de change	Fin de période		
								Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES ETRANGERS</u>										
BAD 4,996 (2013-2023)	5 996 434	Semestriellement (2016-2022)	3 997 708	-	(856 633)	-	-	3 141 074	2 284 441	856 633
BIRD 12 MDT (2015)	12 000 000	Semestriellement (2019-2026)	12 000 000	-	(1 333 333)	-	-	10 666 667	9 333 333	1 333 333
BIRD 8 MDT (2016)	8 000 000	Semestriellement (2019-2028)	8 000 000	-	(444 444)	-	-	7 555 556	6 666 667	888 889
BAD 3 MDT (2016-2025)	3 000 000	Semestriellement (2019-2027)	3 000 000	-	(428 571)	-	-	2 571 429	2 142 857	428 571
BAD 8 MEUR (2018)	13 292 000	Semestriellement (2019-2023)	13 292 000	13 442 000	(3 341 750)	(977 670)	(433 180)	21 981 400	15 581 400	6 400 000
<u>Total des crédits des banques étrangères</u>			40 289 708	13 442 000	(6 404 733)	(977 670)	(433 180)	45 916 125	36 008 698	9 907 427
<u>CREDITS BANCAIRES LOCAUX</u>										
BIAT 3 MDT (2014)	3 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	150 000	-	(150 000)	-	-	-	-	-
ATB 2MDT (2014)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	100 000	-	(100 000)	-	-	-	-	-
AMENBANK 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	297 843	-	(297 843)	-	-	-	-	-
BTL 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	225 000	-	(225 000)	-	-	-	-	-
BTL 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	225 000	-	(225 000)	-	-	-	-	-
BIAT 2,5MDT (2014)	2 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	138 888	-	(138 888)	-	-	-	-	-
B.T.E 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	1 169 104	-	(1 169 104)	-	-	-	-	-
BH 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	867 790	-	(867 790)	-	-	-	-	-
ATB 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	300 000	-	(300 000)	-	-	-	-	-
BIAT 2,5MDT (2014-2)	2 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	147 059	-	(147 059)	-	-	-	-	-
QNB 5MDT (2015)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2021)	2 142 857	-	(714 286)	-	-	1 428 571	714 286	714 286
BNA 5 MDT(2015)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	1 750 000	-	(1 500 000)	-	-	250 000	-	250 000
BIAT 5MDT (2015-1)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	1 250 000	-	(1 000 000)	-	-	250 000	-	250 000
BT 3MDT (2015)	3 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	900 000	-	(600 000)	-	-	300 000	-	300 000
BIAT 2MDT (2015-1)	2 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	555 556	-	(444 444)	-	-	111 111	-	111 111
BIAT 4MDT (2015-1)	4 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	1 111 111	-	(888 889)	-	-	222 222	-	222 222
AMEN BANK 2MDT (2015-1)	2 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	785 829	-	(436 370)	-	-	349 458	-	349 458
AMEN BANK 1MDT (2015-1)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	412 704	-	(229 232)	-	-	183 472	-	183 472
BTL 2MDT (2015-1)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	800 000	-	(300 000)	-	-	500 000	-	500 000
BIAT 3MDT (2015)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	1 200 000	-	(600 000)	-	-	600 000	-	600 000
BTL 1MDT (2015)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	400 000	-	(150 000)	-	-	250 000	-	250 000
AMEN BANK 1MDT (2015-2)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	412 662	-	(229 229)	-	-	183 433	-	183 433
BIAT 2MDT (2015-2)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	800 000	-	(400 000)	-	-	400 000	-	400 000
AMEN BANK 1MDT (2015-3)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	409 881	-	(228 078)	-	-	181 803	-	181 803
ATB 1,5MDT (2015-1)	1 500 000	Trimestriellement (2016-2020)	600 000	-	(300 000)	-	-	300 000	-	300 000
AMEN BANK 2MDT (2015-2)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	816 975	-	(454 618)	-	-	362 357	-	362 357
AMEN BANK 1,5MDT (1-2016)	1 500 000	Trimestriellement (2016-2020)	640 818	-	(356 702)	-	-	284 116	-	284 116
BT 3MDT (2016)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	1 350 000	-	(600 000)	-	-	750 000	150 000	600 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Ecart de conversion	Différence de change	Fin de période		
								Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BIAT 2MDT (2016)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	1 000 000	-	(400 000)	-	-	600 000	200 000	400 000
BIAT 5MDT (2-2016)	5 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	2 500 000	-	(1 000 000)	-	-	1 500 000	500 000	1 000 000
BIAT 3MDT (2016)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	1 421 053	-	(631 579)	-	-	789 474	157 895	631 579
BIAT 4MDT (2016)	4 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	2 000 000	-	(800 000)	-	-	1 200 000	400 000	800 000
AMEN BANK 1,5MDT (1-2016)	1 500 000	Trimestriellement (2016-2020)	728 042	-	(351 448)	-	-	376 594	-	376 594
BIAT 3 MDT (2016-1)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	1 421 053	-	(631 579)	-	-	789 474	157 895	631 579
BTL 3 MDT (2016)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	1 650 000	-	(450 000)	-	-	1 200 000	450 000	750 000
BH 5 MDT (2016)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	3 190 385	-	(995 880)	-	-	2 194 505	1 132 506	1 061 998
STB 10 MDT (2016)	10 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	6 000 000	-	(2 000 000)	-	-	4 000 000	2 000 000	2 000 000
ATB 1 MDT (2016)	1 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	600 000	-	(200 000)	-	-	400 000	200 000	200 000
BNA 5 MDT (2016)	5 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	3 000 000	-	(1 250 000)	-	-	1 750 000	750 000	1 000 000
BIAT 3 MDT (2016-2)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	1 578 947	-	(631 579)	-	-	947 368	315 789	631 579
AMEN BANK 2 MDT (2016-1)	2 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	1 281 808	-	(397 599)	-	-	884 209	457 747	426 462
AMEN BANK 3 MDT (2016-1)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	1 920 555	-	(595 295)	-	-	1 325 260	686 307	638 953
AMEN BANK 3 MDT (2016-2)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	1 925 392	-	(596 794)	-	-	1 328 598	688 035	640 562
AMEN BANK 2 MDT (2016-2)	2 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	1 280 734	-	(397 390)	-	-	883 344	457 233	426 111
BIAT 5 MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	3 000 000	-	(1 000 000)	-	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BNA 5 MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	3 684 211	-	(1 578 947)	-	-	2 105 263	1 052 632	1 052 632
BARAKA 5 MDT (2017-1)	5 000 000	Semestriellement (2017-2022)	3 688 090	-	(958 651)	-	-	2 729 440	1 697 542	1 031 897
BARAKA 5 MDT (2017-2)	5 000 000	Semestriellement (2017-2022)	3 688 090	-	(958 651)	-	-	2 729 440	1 697 542	1 031 897
AMEN BANK 7MDT (2017)	7 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	5 531 015	-	(1 322 301)	-	-	4 208 714	2 781 119	1 427 595
BT 5MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	3 500 000	-	(1 000 000)	-	-	2 500 000	1 500 000	1 000 000
BTL 3MDT (2017)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	2 100 000	-	(450 000)	-	-	1 650 000	900 000	750 000
AMEN BANK 5MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	3 935 923	-	(940 962)	-	-	2 994 961	1 979 071	1 015 890
AMEN BANK 3MDT (2017)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	2 350 265	-	(560 172)	-	-	1 790 094	1 184 063	606 030
ATB 3MDT (2017)	1 000 000	Trimestriellement (2018-2022)	2 400 000	-	(600 000)	-	-	1 800 000	1 200 000	600 000
BIAT 20MDT (2017)	20 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	15 672 818	-	(3 760 487)	-	-	11 912 331	7 862 398	4 049 933
BIAT 10MDT (2017)	10 000 000	Trimestriellement (2018-2020)	6 666 667	-	(3 333 333)	-	-	3 333 333	-	3 333 333
BH 5 MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2018-2022)	4 146 806	-	(920 992)	-	-	3 225 814	2 231 636	994 178
STB BANK 10MDT (2017)	10 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	7 500 000	-	(2 000 000)	-	-	5 500 000	3 500 000	2 000 000
CITIBANK	55 000 000	Crédit relais	55 000 000	-	(55 000 000)	-	-	-	-	-
AMEN BANK 5 MDT (2018)	5 000 000	Trimestriellement (2018-2023)	4 611 530	-	(869 640)	-	-	3 741 889	2 791 139	950 751
BH 4 MDT (2018)	4 000 000	Trimestriellement (2019-2025)	4 000 000	-	(258 748)	-	-	3 741 252	3 188 345	552 907
BH 4 MDT (2018)	4 000 000	Trimestriellement (2019-2025)	4 000 000	-	(257 911)	-	-	3 742 089	3 190 523	551 566
BT 3MDT (2018)	3 000 000	Trimestriellement (2018-2027)	2 750 000	-	(333 334)	-	-	2 416 666	2 083 333	333 334
BT 5MDT (2018)	5 000 000	Trimestriellement (2018-2023)	4 250 000	-	(1 000 000)	-	-	3 250 000	2 250 000	1 000 000
ABC 10 MDT (2018)	10 000 000	Crédit relais	10 000 000	-	(10 000 000)	-	-	-	-	-
AMEN BANK 1MDT (2018)	1 000 000	Trimestriellement (2018-2023)	964 339	-	(179 412)	-	-	784 926	587 397	197 530
AMEN BANK 2MDT (2018)	2 000 000	Trimestriellement (2019-2023)	2 000 000	-	(337 050)	-	-	1 662 950	1 277 362	385 588
AMEN BANK 1MDT (2018-2)	1 000 000	Trimestriellement (2019-2023)	1 000 000	-	(181 543)	-	-	818 457	612 471	205 986
BIAT 15MDT (2018)	15 000 000	Trimestriellement (2019-2020)	15 000 000	-	(7 500 000)	-	-	7 500 000	-	7 500 000
AMEN 1MDT (2019)	1 000 000	Trimestriellement (2019-2023)	-	1 000 000	(142 865)	-	-	857 135	641 413	215 723
AMEN 7MDT (2019)	7 000 000	Trimestriellement (2020-2024)	-	7 000 000	-	-	-	7 000 000	5 894 843	1 105 157
ABC 15 MDT (2019)	15 000 000	Trimestriellement (2020)	-	15 000 000	-	-	-	15 000 000	-	15 000 000
BNA 1,5MDT (2019)	1 500 000	Remboursable le 30/09/2019	-	1 500 000	(1 500 000)	-	-	-	-	-
CITIBANK 106 MDT (2019)	106 000 000	Crédit relais	-	106 000 000	(56 000 000)	-	-	50 000 000	-	50 000 000
Total des crédits des banques locales			222 896 799	130 500 000	(177 326 674)	-	-	176 070 125	60 520 522	115 549 603
Total général			657 381 347	1 376 532 000	(1 502 840 567)	(977 670)	(433 180)	529 661 930	252 692 900	276 969 030

NOTE 14 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	947 963	673 454
<u>Sous total</u>	<u>947 963</u>	<u>673 454</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>		
- Fournisseurs d'immobilisation	12 345	14 480
- Fournisseurs, retenue de garantie	172 341	140 335
- Fournisseurs, Assurances décennales	104 176	90 989
<u>Sous total</u>	<u>288 863</u>	<u>245 804</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats de biens de leasing	271 594	2 610 423
- Effets à payer	73 290 693	49 328 629
- Factures non parvenues	7 830	7 830
<u>Sous total</u>	<u>73 570 117</u>	<u>51 946 883</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>74 806 943</u>	<u>52 866 141</u>

NOTE 15 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Clients Amilcar LLD, avances et acomptes	39 800	51 343
- Personnel, rémunérations dues	1 533	921
- Personnel, provisions pour congés payés	217 192	201 966
- Personnel, autres charges à payer	-	400 000
- Etat, retenues sur salaires	195 984	158 251
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	506 671	295 199
- Etat, retenues sur TVA	63 200	-
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	46 727	85 443
- Etat, contribution conjoncturelle	-	181 817
- Etat, contribution sociale de solidarité	32 299	51 047
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider	2 016	21 724
- Etat, autres impôts et taxes à payer	248 166	239 562
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	6 467	6 005
- Etat, TVA à payer	1 670 806	3 008 633
- Dettes fiscales	6 301 709	7 140 113
- CNSS	473 474	410 306
- CAVIS	74 142	56 437
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	38 916	37 674
- Actionnaires, dividendes à payer	63	41
- Crédoeurs divers	479 489	642 102
- Prestataires Assurances	24 559	387 261
- Diverses Charges à payer	831 883	782 937
- Produits constatés d'avance	178	178
- Ecart de conversion	977 670	-
- Provisions pour risques et charges	713 620	457 228
<u>Total</u>	<u>12 946 563</u>	<u>14 616 186</u>

NOTE 16 : Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Amilcar LLD</i>		
- Dans le capital	10 500	10 500
- Dans les réserves	4 801	1 413
- Dans le résultat	2 999	3 469
<u>Total</u>	<u>18 300</u>	<u>15 381</u>

NOTE 17 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Capital social	(A)	40 180 000	40 180 000
- Réserve légale	(B)	3 493 910	2 806 551
- Réserve spéciale pour réinvestissement		4 887 979	3 487 979
- Réserve pour fonds social		193 701	300 000
- Primes d'émission		13 996 000	13 996 000
- Actions propres	(D)	(389 349)	(316 197)
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence		1 622 347	1 334 907
- Dividendes reçus des filiales		106 225	120 141
- Résultats reportés		9 067 766	8 844 142
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>73 158 579</u>	<u>70 753 523</u>
Résultat net des sociétés intégrés		105 800	4 463 152
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		554 069	581 996
Part revenant aux intérêts minoritaires		(2 999)	(3 469)
Résultat consolidé de l'exercice		<u>656 870</u>	<u>5 041 679</u>
Total des capitaux propres avant affectation	(E)	<u>73 815 449</u>	<u>75 795 202</u>
Nombre d'actions (2)		7 987 047	7 957 803
Résultat par action (1) / (2)	(C)	0,082	0,634

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2019 à D : 40.180.000 composé de 8.036.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 17 mai 2017, a autorisé le conseil d'administration de la société à racheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette assemblée.

Le conseil d'administration du 25 Août 2017, a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 4% du total des actions composant le capital social, soit 321.440 actions.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2018	38 616	316 197
Achats de la période	12 445	73 151
Solde au 31 décembre 2019	51 061	389 349

Le nombre des actions détenues par HL représente, au 31 décembre 2019, 0,64% des actions en circulation.

Le rachat de Hannibal Lease de ses propres actions a eu un effet de régularisation de son cours boursier.

(E) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2019
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Prime d'émission	Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	Réserve pour fond social	Dividendes reçus des filiales	Actions propres	Complément d'apport	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2017	40 180 000	2 137 538	3 487 979	13 996 000	1 592 861	150 000	161 728	(832 733)	8 142	4 802 965	8 514 198	74 198 678
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2018		669 013				150 000	(161 728)			7 616 145	(8 273 430)	-
Affectations des résultats des filiales					120 627		120 141				(240 768)	-
Subventions reçues					67 841							67 841
Amortissement des subventions					(59 285)							(59 285)
Effets de la sortie d'Eclair Prym du périmètre de consolidation					(387 136)					387 136		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2017										(4 018 000)		(4 018 000)
Rachat d'actions propres								(202 444)		(6 462)		(208 906)
Encaissement de dividendes sur actions propres										62 358		62 358
Cession d'actions propres								718 979	(8 142)			710 837
Résultat de l'exercice 2018											5 041 679	5 041 679
Solde au 31 décembre 2018	40 180 000	2 806 551	3 487 979	13 996 000	1 334 907	300 000	120 141	(316 197)	-	8 844 142	5 041 679	75 795 202
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2019			(600 000)							600 000		-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2019		687 359	2 000 000				(120 141)			2 019 025	(4 586 243)	-
Affectations des résultats des filiales					349 211		106 225				(455 436)	-
Amortissement des subventions					(61 771)							(61 771)
Divers										80		80
Dividendes versés sur le bénéfice de 2018										(2 410 800)		(2 410 800)
Rachat d'actions propres								(73 151)				(73 151)
Encaissement de dividendes sur actions propres										15 318		15 318
Prélèvement sur fonds social						(106 299)						(106 299)
Résultat de l'exercice 2019											656 870	656 870
Solde au 31 décembre 2019	40 180 000	3 493 910	4 887 979	13 996 000	1 622 347	193 701	106 225	(389 349)	-	9 067 765	656 870	73 815 449

NOTE 18 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
- Intérêts de leasing	70 514 654	79 641 774
- Intérêts de retard	1 840 348	1 628 918
- Prélouer	162 707	161 567
- Frais de dossier	416 621	467 880
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	618 103	696 564
- Frais de rejet	1 193 748	1 089 621
- Commissions d'assurance	-	50 608
Total des produits	74 746 181	83 736 933
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	461 037	398 383
Intérêts de retard antérieurs	78 522	37 302
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(1 458 493)	(845 601)
Intérêts de retard	(73 823)	(84 215)
Variation des produits réservés	(992 757)	(494 132)
Total des intérêts et des produits de leasing	73 753 425	83 242 801

NOTE 19 : Revenus des opérations de location longue durée

L'analyse des revenus des opérations de location longue durée se présente ainsi :

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
- Location longue durée	5 847 195	4 317 359
- Location courte durée	554	-
- Plus values de cession du matériel de transport	906 218	549 193
- Moins values de cession du matériel de transport	(9 403)	-
Total	6 744 564	4 866 552

NOTE 20 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
- Intérêts des emprunts obligataires	19 098 307	20 104 821
- Intérêts des crédits des banques locales	19 520 148	18 687 259
- Intérêts des crédits des banques étrangères	2 724 457	2 185 662
- Intérêts des autres opérations de financement	13 181 675	16 602 663
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	1 048 522	740 527
Total des charges financières des emprunts	55 573 109	58 320 931
- Intérêts des comptes courants	2 424 891	4 398 390
- Autres charges financières	(33 588)	252 218
Total des autres charges financières	2 391 303	4 650 607
Total général	57 964 412	62 971 538

NOTE 21 : Coût des opérations de location longue durée

Le coût des opérations de location longue durée s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Dotations aux amortissements du parc automobile	3 405 498	2 429 337
- Achats de pièces de rechange	390 368	273 662
- Primes d'assurances	673 900	509 002
- Remboursement assurances	(519 954)	(400 262)
- Entretiens	631 018	462 983
- Vignettes	103 567	121 853
Total	<u>4 684 397</u>	<u>3 396 575</u>

NOTE 22 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Dividendes	51 107	10 329
- Plus values sur cession des titres SICAV	2 729	1
- Revenus des comptes créditeurs	175 229	98 882
- Revenus des certificats de dépôt	22 847	-
- Revenus des comptes courants associés	-	9 734
- Plus values latentes sur titres SICAV	-	1 161
- Jetons de présences reçus des filiales	3 750	7 500
Total	<u>255 661</u>	<u>127 607</u>

NOTE 23 : Autres produits d'exploitation

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Produits locatifs	33 368	31 779
- Autres	41 962	73 310
Total	<u>75 330</u>	<u>105 090</u>

NOTE 24 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Salaires et complément de salaires	6 450 967	6 335 322
- Cotisations de sécurité sociales	1 282 616	1 216 909
- Autres charges sociales	428 615	451 195
Total	<u>8 162 199</u>	<u>8 003 426</u>

NOTE 25 : Dotations aux amortissements

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	80 845	90 839
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	449 112	451 221
- Dotations aux amortissements d'écart d'acquisition	34 495	34 495
- Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	68 099	68 099
Total	<u>632 551</u>	<u>644 653</u>

NOTE 26 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Achat de matières et fournitures	396 313	345 974
<u>Total des achats</u>	<u>396 313</u>	<u>345 974</u>
- Locations	242 779	235 213
- Entretien et réparations	66 610	84 525
- Primes d'assurances	198 362	157 479
- Etudes, recherches et services extérieurs	1 943	388
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>509 694</u>	<u>477 605</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	458 069	473 477
- Publicités, publications, relations publiques	306 958	451 167
- Déplacements, missions et réceptions	186 422	219 158
- Frais postaux et de télécommunications	281 778	275 368
- Services bancaires et assimilés	525 724	658 291
- Autres	296 347	258 082
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>2 055 298</u>	<u>2 335 542</u>
- Jetons de présence	112 500	112 500
- Rémunération du Comité Permanent d'audit Interne	25 000	25 000
- Rémunération du Comité de risques	25 000	25 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>162 500</u>	<u>162 500</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	204 447	192 848
- T.C.L	188 915	205 322
- Droits d'enregistrement et de timbres	44 437	75 734
- Autres impôts et taxes	19 401	31 907
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>457 200</u>	<u>505 811</u>
<u>Total général</u>	<u>3 581 005</u>	<u>3 827 432</u>

NOTE 27 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	7 214 409	3 522 765
- Dotations aux provisions collectives	-	765 000
- Reprises de provisions collectives	(844 000)	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(1 912 776)	(1 915 959)
- Dotation aux provisions additionnelles	-	26 484
<u>Total</u>	<u>4 457 633</u>	<u>2 398 290</u>

NOTE 28 : Dotations nettes aux autres provisions

Le détail des dotations nettes aux autres provisions est le suivant :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres de immobilisés	-	333 697
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	239 904	61 043
- Dotations aux provisions pour divers risques et charges	256 392	331 362
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	28 884	864
- Pertes sur cession de titres immobilisés	333 697	-
- Reprises sur provisions pour dépréciations des titres de immobilisés	(333 697)	-
- Reprises sur provisions sur autres actifs	-	(30 010)
- Reprise sur provision pour dépréciation des actions cotées	-	(552)
<u>Total</u>	<u>525 181</u>	<u>696 404</u>

NOTE 29 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Redressement fiscal	-	4 250
- Apurement de compte	15 545	6
- Moins value sur cessions d'immobilisations	8	-
- Pénalités de retard	394 577	2 950
- Autres pertes ordinaires	97	936
<u>Total</u>	<u>410 228</u>	<u>8 142</u>

NOTE 30 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	172 542	6 520
- Apurement de comptes	-	24 408
- Autres gains sur éléments exceptionnels	101	224
<u>Total</u>	<u>172 643</u>	<u>31 152</u>

Note 31 : Encaissements reçus des clients

		<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 6	43 340 692	29 509 452
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 6	(62 256 763)	(43 340 692)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 6	30 665	119 656
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 6	(707 608)	(30 665)
- Clients AMILCAR LLD avances et comptes reçus en début de période	- Note 15	(51 343)	(22 700)
- Clients AMILCAR LLD avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 15	39 800	51 343
- Clients AMILCAR LLD en début de période	+ Note 10	595 872	333 504
- Clients AMILCAR LLD en fin de période	- Note 10	(753 516)	(595 872)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 12	(5 423 583)	(8 518 277)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 12	7 369 719	5 423 583
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 12	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 12	6 000	6 000
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 6	(3 222 106)	(3 317 885)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 6	2 779 993	3 222 106
- TVA collectée		71 866 321	72 513 144
- TVA collectée sur avances et acomptes		(308 417)	433 306
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 6 & 18	412 830 836	432 523 379
- Revenus bruts de l'exercice (loyers AMILCAR)	+ Note 19	5 847 749	4 317 359
- Autres produits d'exploitation	+ Note 18	4 306 858	4 200 248
- Plus/Moins values sur relocation	- Note 6	(2 917 585)	(1 708 654)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 6	383 144	364 070
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 6	17 368 030	21 285 298
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u>491 118 757</u>	<u>516 761 702</u>

NOTE 32 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 14	51 946 883	139 371 668
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 14	(73 570 117)	(51 946 883)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 6	205 614 679	352 434 550
- TVA sur Investissements	+	37 450 782	53 197 650
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 15	-	23 889
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 15	-	-
		<u>221 442 226</u>	<u>493 080 875</u>
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>			

NOTE 33 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 10	(36 171)	(34 153)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 10	41 640	36 171
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 10	(100 152)	(100 152)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 10	100 152	100 152
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 10	(40 100)	(40 100)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 10	54 800	40 100
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 14	673 454	880 335
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 14	(947 963)	(673 454)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ Note 15	921	108
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- Note 15	(1 533)	(921)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 15	201 966	149 096
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 15	(217 192)	(201 966)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 15	400 000	600 000
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 15	-	(400 000)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 15	158 251	154 104
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 15	(195 984)	(158 251)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 15	295 199	1 050 308
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 15	(506 671)	(295 199)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 15	410 306	353 539
- C.N.S.S en fin de période	- Note 15	(473 474)	(410 306)
- CAVIS en début de période	+ Note 15	56 437	51 798
- CAVIS en fin de période	- Note 15	(74 142)	(56 437)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 15	37 674	32 923
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 15	(38 916)	(37 674)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 15	782 937	693 829
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 15	(831 883)	(782 937)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	385 200	302 300
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(330 741)	(313 986)
- TVA, payée sur biens et services	+	2 347 600	1 365 486
- Charges de personnel	+ Note 24	8 162 199	8 003 426
- Autres charges d'exploitation	+ Note 21 et 26	4 859 904	4 794 670
- Impôts et taxes	- Note 26	(457 200)	(505 811)
		<u>14 716 515</u>	<u>14 596 999</u>
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>			

NOTE 34 : Intérêts payés

		<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 10	530 926	1 141 363
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en début de période	- Note 13	(846 249)	(894 040)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en fin de période	+ Note 13	380 369	846 249
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 15	85 443	183 018
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 15	(46 727)	(85 443)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 13	11 049 454	8 339 656
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 13	(10 661 840)	(11 049 454)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 13	4 382 501	2 868 045
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 13	(3 725 223)	(4 382 501)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+ Note 13	887 721	1 245 963
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	- Note 13	(432 459)	(887 721)
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 20	57 964 412	62 971 538
- Différence de change sur emprunts	Note 13	433 180	-
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 20	(1 048 522)	(740 527)
		<u>58 952 985</u>	<u>59 556 146</u>

Intérêts payés

NOTE 35 : Impôts et taxes payés

		<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+ Note 15	21 724	571 614
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	- Note 15	(2 016)	(21 724)
- Etat, contribution conjoncturelle en début de période	- Note 15	181 817	574 200
- Etat, contribution conjoncturelle en fin de période	+ Note 15	-	(181 817)
- Etat, contribution sociale de solidarité en début de période	+ Note 15	51 047	-
- Etat, contribution sociale de solidarité en fin de période	- Note 15	(32 299)	(51 047)
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en début de période	- Note 10	(488 692)	(2 828)
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en fin de période	+ Note 10	1 121 053	488 692
- Etat, retenues sur TVA en début de période	+ Note 15	-	-
- Etat, retenues sur TVA en fin de période	- Note 15	(63 200)	-
- Etat, TCL en cours de restitution en début de période	+ Note 10	(118 054)	(118 054)
- Etat, TCL en cours de restitution en fin de période	- Note 10	-	118 054
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 15	239 562	152 263
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 15	(248 166)	(239 562)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 15	6 005	4 369
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 15	(6 467)	(6 005)
- TVA payée		33 593 735	6 784 050
- Dettes fiscales en début de période	+ Note 15	7 140 113	-
- Dettes fiscales en fin de période	- Note 15	(6 301 709)	(7 140 113)
- Impôts et taxes	+ Note 26	457 200	505 811
- Contribution Conjoncturelle		-	181 817
- Contribution sociale de solidarité		32 299	51 047
- Impôts sur les bénéfices		445 919	1 730 725
		<u>36 029 872</u>	<u>3 401 493</u>

Impôts et taxes payés

NOTE 36 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 9	781 159	37 168
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 9	13 406 740	10 844 458
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 14	245 804	56 626
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 14	(288 863)	(245 804)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>14 144 841</u>	<u>10 692 447</u>

NOTE 37 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 9	1 174 003	762 315
- Moins value sur cessions d'immobilisations	- Note 19 et 29	(9 411)	-
- Produits nets sur cessions d'immobilisations	+ Note 19 et 30	1 078 760	555 713
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>2 243 352</u>	<u>1 318 028</u>

NOTE 38 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

		<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Titres acquis au cours de l'exercice	+ Note 8	2 000 000	-
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>2 000 000</u>	<u>-</u>

NOTE 39 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières

		<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+ Note 7	1 113 697	-
- Pertes sur Titres immobilisés		(333 697)	-
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>780 000</u>	<u>-</u>

NOTE 40 : Dividendes et autres distributions

		<u>31 Décembre 2019</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Dividendes	+ Note 17	2 410 800	4 018 000
- Encaissement de dividendes sur actions propres	+ Note 17	(15 318)	(62 358)
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+ Note 15	41	-
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	- Note 15	(63)	(41)
- Prélèvements sur fonds social	+ Note 17	106 299	-
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>2 501 760</u>	<u>3 955 601</u>

NOTE 41 : Évènements postérieurs à la clôture

Le premier trimestre 2020 s'est caractérisé par le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la propagation de la pandémie du coronavirus (COVID-19) dans le monde entier et qui a eu des répercussions désastreuses sur l'ensemble de l'économie mondiale et des marchés monétaires et financiers.

En vue d'atténuer les retentissements économiques et financiers de cette pandémie à l'échelle nationale, plusieurs mesures ont été prises par les autorités publiques, dont notamment le report, sous certaines conditions, des échéances de crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, relatives à la période allant du 1^{er} Mars au 30 Septembre 2020, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-06 du 19 Mars 2020 et n°2020-07 du 25 Mars 2020.

Les mesures préventives pouvant être renforcées et étalées davantage dans le temps ainsi que le manque de visibilité sur les retombées économiques et sociales de cette pandémie, constituent des facteurs de risques pouvant avoir un impact défavorable sur les activités du groupe, ses résultats d'exploitation ainsi que la structure de ses emplois et ses ressources.

A l'état actuel des choses et compte tenu de ce qui précède, il s'agit d'un événement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers consolidés clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier éventuel ne peut être faite d'une manière raisonnable.

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 30 Mars 2020. Par conséquent et à l'exception du fait décrit ci-dessus, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Messieurs les actionnaires du Groupe Hannibal Lease

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Hannibal Lease qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2019, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés, arrêtés par le conseil d'administration du 30 mars 2020, font apparaître un total du bilan de 736.275.823 DT, un bénéfice net de 656.870 DT et une trésorerie négative à la fin de la période de 207.845 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la société Hannibal Lease est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2019, les créances s'élèvent à 691.855 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 32.654 KDT et les agios réservés ont atteint 3.182 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 4-3-2 des états financiers consolidés.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

Paragraphe d'observation

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers 41 « Evénements postérieurs à la clôture », le premier trimestre 2020 s'est caractérisé par le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la propagation de la pandémie du coronavirus (COVID-19) dans le monde entier et qui a eu des répercussions désastreuses sur l'ensemble de l'économie mondiale et des marchés monétaires et financiers.

En vue d'atténuer les retentissements économiques et financiers de cette pandémie à l'échelle nationale, plusieurs mesures ont été prises par les autorités publiques, dont notamment le report, sous certaines conditions, des échéances de crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, relatives à la période allant du 1^{er} Mars au 30 Septembre 2020, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-06 du 19 Mars 2020 et n°2020-07 du 25 Mars 2020.

Les mesures préventives pouvant être renforcées et étalées davantage dans le temps ainsi que le manque de visibilité sur les retombées économiques et sociales de cette pandémie, constituent des facteurs de risques pouvant avoir un impact défavorable sur les activités du groupe, ses résultats d'exploitation ainsi que la structure de ses emplois et ses ressources.

A l'état actuel des choses et compte tenu de ce qui précède, il s'agit d'un événement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers consolidés clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier éventuel ne peut être faite d'une manière raisonnable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 30 mars 2020.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les dirigeants sociaux ont l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des sociétés du groupe à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 30 Mars 2020

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

DELTA CONSULT
Said MALLEK

